



**MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)  
Mention Encadrement éducatif**

**Parcours  
CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION**

## Objectifs de la formation

Les objectifs ici déclinés s'inscrivent dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (arrêté du 27 août 2013).

Cette formation est organisée par l'INSPE de Bretagne et assurée avec l'université Rennes 2. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels de l'académie de Rennes intervenant en milieu scolaire.

L'architecture de formation est articulée sur les quatre semestres du cursus de master et permet d'acquérir, de manière progressive et intégrée, un haut niveau de compétences professionnelles, avec des apports tant disciplinaires que didactiques ou méthodologiques, intégrant celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier. Les contenus du master MEEF, parcours « conseiller principal d'éducation », prennent appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et visent à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.

La formation articule des enseignements théoriques avec des stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 ; la formation en M2 se fait en alternance.

La formation prévoit une préparation aux épreuves écrites et orales du CRCPE organisée durant la première année du master, le concours ayant lieu au second semestre.

## Compétences

Les compétences professionnelles visées en fin de M2 sont celles qui sont notifiées dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013). Ce référentiel définit :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation.

## Métiers et secteurs d'activité

Le principal débouché du master est le **métier de conseiller principal d'éducation dans l'enseignement secondaire (collège ou lycée)**, public, après la réussite aux concours nationaux : CRCPE (concours de recrutement de conseiller principal d'éducation).

**Autres débouchés** : Adjoint éducatif dans les établissements de l'enseignement secondaire privé, responsable de secteur éducatif ou de dispositifs (d'insertion, d'animation...) en direction des jeunes, au sein d'organismes, d'associations, ou de collectivités territoriales.

## Conditions d'admission

Suite à la modification de la loi concernant les conditions d'accès en master, votée le 19 décembre 2016, une sélection sur dossier est organisée dans toutes les mentions du master MEEF.

### Contacts :

- rozenn.nedelec@inspe-bretagne.fr
- daniel.le-beuan2@inspe-bretagne.fr
- terence.caux@univ-rennes2.fr (scolarité)
- pierre.perier@univ-rennes2.fr
- service-scolarite-rennes@inspe-bretagne.fr
- masters@inspe-bretagne.fr

### Formation continue (personnes en reprise d'études)

- sfc@univ-rennes2.fr

# Organisation des études

## Master 1

Semestre 7		30 ECTS	285 h	Semestre 8		30 ECTS	236 h
<b>Connaissances pluridisciplinaires – Concepts fondamentaux, enjeux et problématiques de l'action éducative</b>							
		<b>9 ECTS</b>	<b>87 h</b>			<b>6 ECTS</b>	<b>57 h</b>
Approche des concepts fondamentaux et enjeux de l'éducation au travers des différentes disciplines en SHS : histoire, philosophie, psychologie, sociologie, sciences politiques, droit.							
<b>Politiques éducatives et enjeux sociaux – Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement</b>							
		<b>8 ECTS</b>	<b>64 h</b>			<b>9 ECTS</b>	<b>69 h</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le pilotage des établissements et apprendre à se positionner en tant que concepteur et acteur de politiques éducatives.</li> <li>- Connaissance du métier de CPE et de son cadre juridique d'exercice.</li> </ul>							
<b>Médiation et pratiques éducatives – Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves – En lien avec le stage de pratique accompagnée</b>							
		<b>6 ECTS</b>	<b>66 h</b>			<b>8 ECTS</b>	<b>60 h</b>
<b>Construction du parcours de l'élève</b>			<b>43 h</b>	<b>Construction du parcours de l'élève</b>			<b>56 h</b>
<b>Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves</b>	<b>6 ECTS</b>		<b>7 h</b>	<b>Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves</b>	<b>8 ECTS</b>		<b>4 h</b>
<b>Apports transversaux en sciences humaines</b>			<b>16 h</b>				
<b>Travail éducatif et social en contexte – Le CPE acteur de la communauté éducative – En lien avec le stage d'observation</b>							
L'école et l'EPLE - La co-éducation - Le parcours de l'élève							
		<b>2 ECTS</b>	<b>18 h</b>				
<b>Fondements éthiques et identité professionnelle - Tronc commun intégrant la dimension « cultures numériques »</b>							
Le système éducatif - Le climat scolaire - Les valeurs de la République et de l'école (notamment en EMC et en EMI) - Apprendre à travailler à l'ère numérique							
		<b>2 ECTS</b>	<b>20 h</b>			<b>2 ECTS</b>	<b>20 h</b>
<b>Recherche - Initiation méthodologique</b>							
		<b>3 ECTS</b>	<b>30 h</b>			<b>3 ECTS</b>	<b>30 h</b>
<b>Langue non compensable - de 12h à 36h</b>							
		<b>0 ECTS</b>				<b>2 ECTS</b>	

## Master 2

Semestre 9		30 ECTS	140 h	Semestre 10		30 ECTS	92 h
<b>Politiques éducatives et enjeux sociaux – Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement</b>							
		<b>6 ECTS</b>	<b>23 h</b> dont 13 h de tronc commun			<b>3 ECTS</b>	<b>37 h</b> dont 4 h de tronc commun
Fondant son action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, le conseiller principal d'éducation concourt, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, il apporte une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel. Comme tous les membres de la communauté éducative, il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement							
<b>Médiation et pratiques éducatives – Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves</b>							
		<b>10 ECTS</b>	<b>71 h</b> dont 20 h de tronc commun			<b>3 ECTS</b>	<b>14 h</b> dont 8 h de tronc commun
Le conseiller principal d'éducation remplit une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : il assure le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribue à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'il initie ou auxquelles il participe, il prépare les élèves à leur insertion sociale. Le conseiller principal d'éducation est un acteur à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'il accompagne les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.							
<b>Travail éducatif et social en contexte – Le CPE acteur de la communauté éducative</b>							
		<b>2 ECTS</b>	<b>18 h</b> dont 12 h de tronc commun			<b>4 ECTS</b>	<b>27 h</b> dont 18 h de tronc commun
Le conseiller principal d'éducation est appelé à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives. Comme tous les acteurs de la communauté éducative, il contribue au quotidien à faire vivre et partager les valeurs de la République. Il impulse et inscrit son action en référence aux parcours éducatifs.							
<b>Mise en situation professionnelle – Analyser ses pratiques professionnelles</b>							
		<b>10 ECTS</b>	<b>20 h</b>			<b>10 ECTS</b>	<b>10 h</b>
<b>Recherche – Mémoire de master</b>							
		<b>2 ECTS</b>	<b>8 h</b>			<b>10 ECTS</b>	<b>4 h</b>